

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.712-2,

- L.613-2

- D.612-2 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 22 septembre 2015 créant le Diplôme d'Université Audit des organisations et des politiques publiques,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IAE School Of Management de Nancy

## ARRÊTE

### Article premier :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU Audit des organisations et des politiques publiques, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2021/2022 :

- Monsieur Antony Kuhn, Professeur des Universités - **Président de la commission**
- Monsieur Sébastien Rocher, Professeur des Universités
- Monsieur Denis Choffel, Maître des Conférences

### Article deux :

Le Directeur de l'IAE School Of Management de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 30 octobre 2020

Le Président de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

Affiché le :

15 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022